

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 75

présenté par
M. Thiébaud

ARTICLE 27

À la seconde phrase de l'alinéa 98, substituer au mot :

« identifie »,

le mot :

« recense ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel